

# Séance du conseil Municipal du 19 juillet 2017

## Compte-rendu sommaire des délibérations

### Projet de restaurant scolaire

#### 1. choix de l'Architecte

Après avoir procédé à un appel d'offres suivant la procédure adaptée, et après présentation aux conseillers du rapport d'analyses de ces offres, le Conseil Municipal retient le Cabinet d'Architectes SCHEUBEL & GENTY d'Angers pour un montant HT de 38 950,00 euros.

#### 2. Mission de coordination SPS et contrôle technique

Après étude de devis, le Conseil Municipal retient la société SOCOTEC d'Angers pour un montant HT de 6 321,80 euros pour effectuer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (SPS) et le contrôle technique de la construction du restaurant scolaire.

### Convention de prestation du service application du droit des sols (ADS) avec la ville de Saumur pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la commune de Rou-Marson a confié au Syndicat Mixte du Grand Saumurois l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Suite à la dissolution de ce syndicat la commune peut disposer du service Application du Droit des Sols de la ville de Saumur pour l'étude technique des demandes de permis, de certificats d'urbanisme ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services, une convention formalisant le rôle de chacune des deux parties a été signée.

Cette convention s'applique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Les modalités financières s'établissent comme suit :

- Un droit d'entrée annuel au service de 0,50 € par habitant
- Une variation financière calculée en fonction du nombre de dossiers instruits.

### Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés section A n° 874 et A n° 875, parcelles situées sur le lotissement Godebert 2.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 20 juillet 2017  
Le Maire,

Rodolphe MIRANDE